

Politiques ESG

Politique en matière d'investissement responsable

Introduction

La mission de Burgundy est de protéger et d'accroître le capital de ses clients à long terme. Pour ce faire, nous appliquons une méthode de placement axée sur la qualité et la valeur, soutenue par une recherche fondamentale intensive, qui nous permet d'investir dans des sociétés exceptionnelles à des prix que nous jugeons inférieurs à leur valeur intrinsèque. L'adoption d'une vision à long terme nous permet de penser comme des propriétaires d'entreprises et, par conséquent, nous nous efforçons de collaborer activement avec la direction pour nous aider à évaluer et à influencer la durabilité à long terme de nos placements. De nombreux facteurs contribuent sur la longue durée à la création de valeur pour les actionnaires, et nous croyons que l'un d'entre eux est la durabilité des activités des sociétés. Par conséquent, dans la mesure du possible, nous encourageons les sociétés à gérer avec soin les répercussions environnementales, sociales, et de gouvernance (ESG) de leurs décisions et à divulguer les renseignements importants sur les facteurs ESG. Nous croyons que l'intégration des occasions et des risques importants liés aux facteurs ESG dans notre analyse peut contribuer positivement au rendement de nos stratégies.

Cette politique en matière d'investissement responsable met en évidence l'approche de Burgundy concernant l'investissement responsable et s'applique à nos stratégies d'actions et de titres à revenu fixe.

Intégration et exclusions

L'investissement responsable peut prendre en compte diverses approches pour intégrer les facteurs ESG

à un portefeuille. Chez Burgundy, nous utilisons deux méthodes d'investissement responsable : l'intégration et les exclusions. Ces approches ne sont pas mutuellement exclusives. Tous les mandats de placement de Burgundy intègrent les facteurs ESG, tandis que certains Fonds axés sur l'investissement socialement responsable (ISR) et les Fonds de fondation appliquent des filtres négatifs et excluent un ensemble défini de secteurs.

L'intégration chez Burgundy consiste à prendre en compte des facteurs ESG importants dans le processus de placement afin d'améliorer les résultats financiers à long terme des portefeuilles de nos clients. L'approche de Burgundy en matière de placement est fondée sur un contrôle préalable rigoureux des sociétés que nous évaluons. Il s'agit de repérer et d'évaluer les facteurs importants pour la valeur à long terme de ces sociétés, y compris les facteurs ESG, et de les inclure dans le processus de prise de décision finale en matière de placement.

Le filtrage négatif utilisé dans les fonds axés sur l'investissement socialement responsable et les Fonds de fondation de Burgundy exclut les titres de secteurs prédéfinis, notamment le tabac, le cannabis, l'armement et le jeu.

De plus, Burgundy respecte les sanctions imposées par les lois applicables à l'échelle de tous nos fonds. Burgundy recherche les données concernant les sanctions en cours du gouvernement du Canada, du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC), du Conseil de sécurité des Nations Unies et du département d'État des États-Unis et s'appuie sur celles-ci. Dans le contexte de notre analyse ascendante détaillée de nos recherches sur les sociétés, avant d'acheter et de détenir des sociétés, nous veillons à ce que ces sociétés ne soient pas situées dans un pays, ou ne soient pas liées à une personne, faisant l'objet de sanctions.

Lignes directrices ESG

Notre principal objectif est de détenir des sociétés qui demeureront attrayantes pour leurs investisseurs, leurs clients, leurs employés, leurs fournisseurs et leurs collectivités, parce que nous croyons que cela maximise la valeur pour les actionnaires à long terme. En règle générale, Burgundy n'exclut aucun placement en particulier uniquement à cause des facteurs ESG, mais nos équipes de placement tiennent compte de ces facteurs lorsqu'elles effectuent des recherches. C'est la profondeur de notre processus de recherche indépendant qui nous permet de découvrir rapidement les facteurs ESG et de déterminer s'ils peuvent avoir une incidence sur les rendements. Ce processus nous permet d'avoir une vue d'ensemble de la société et de son profil de risque. De temps à autre, la découverte de facteurs ESG nous empêchera d'investir dans une société.

Facteurs environnementaux : Nous recherchons des sociétés qui (i) reconnaissent les répercussions des changements climatiques, (ii) font attention à leur utilisation des ressources et (iii) ont une culture de conformité stricte avec les lois et les règlements (y compris les règlements environnementaux). Nous tenons compte des occasions et des risques associés aux facteurs environnementaux lorsque nous évaluons une décision de placement. Nous soutenons les efforts des sociétés visant à atténuer et à gérer les responsabilités et les risques environnementaux potentiels. Cela comprend les risques liés aux litiges et à la réglementation, les risques physiques (comme les inondations, les feux de forêt et les sécheresses) et les risques liés à la transition (comme les actifs délaissés et la tarification du carbone).

Facteurs sociaux : Nous recherchons des sociétés ayant des procédures établies, ainsi qu'une culture d'honnêteté et d'équité, et qui sont conscientes de leurs obligations sociales dans les collectivités où elles exercent leurs activités. Nous croyons que les sociétés doivent respecter les droits fondamentaux de la personne dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement, et nous nous opposerons aux pratiques d'exploitation au travail.

Facteurs de gouvernance : Nous sommes à la recherche de sociétés bien gérées, dotées de solides structures de gouvernance ciblées. Nous recherchons des sociétés dont les pratiques de gouvernance sont saines, les politiques de rémunération raisonnables et dont les primes de rendement versées à la direction sont alignées sur les nôtres en tant qu'actionnaires minoritaires.

Résultats durables

Nous reconnaissons que les choix de placement peuvent avoir une incidence réelle, tant positive que négative, au-delà de l'incidence sur les portefeuilles de nos clients. Nous reconnaissons également que la répartition du capital et nos efforts de gestion peuvent contribuer à des changements importants au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, qui peuvent mener à une société, une économie, un environnement et une planète plus durables.

Même si notre principal objectif d'intégration des facteurs ESG vise à accroître le capital de nos clients, notre position à titre d'actionnaires engagés nous permet d'exercer une certaine influence sur nos placements. Cette influence peut être utilisée pour encourager les entreprises à obtenir certains résultats durables. Nos gestionnaires de portefeuille et nos analystes mettent l'accent sur les résultats durables qu'ils jugent réalisables pour la gestion de leurs sociétés.

Nous sommes d'avis que les sociétés devraient divulguer des données environnementales et sociales mesurables, par exemple sur les émissions de carbone, les déchets, la diversité de la main-d'œuvre, les incidents liés à la santé et à la sécurité, les atteintes à la sécurité des données, etc. Une meilleure information permet aux investisseurs d'évaluer les résultats en matière de durabilité.

Conflits d'intérêts

Dans le cadre d'un investissement responsable, il est possible que des conflits d'intérêts surviennent. Burgundy applique une politique rigoureuse en matière de conflits d'intérêts qui décrit comment les conflits potentiels sont repérés et gérés au moyen de l'évitement, du contrôle ou de la divulgation. Burgundy a également

un Code de conduite des employés qui énonce les principes et les politiques que les employés doivent respecter pour protéger et accroître le patrimoine des clients à long terme. Le respect des modalités du Code est une condition d'emploi, et les employés attestent de leur respect sur une base annuelle.

Ressources et surveillance en matière de développement durable chez Burgundy

Burgundy dispose d'une équipe de développement durable à l'interne pour soutenir son processus d'intégration des facteurs ESG. L'équipe de développement durable fournit une ressource dédiée à l'équipe de placement quant à la recherche et à l'engagement en matière d'ESG et sert de ressource centralisée au sein de la société pour toutes les questions relatives à l'investissement responsable.

Le Conseil consultatif sur le développement durable de Burgundy, qui est composé du chef de la direction, du chef des placements, du directeur de la recherche, du chef de la conformité et des membres de l'équipe responsable de la durabilité, est responsable de notre approche globale en matière d'investissement responsable. Il s'agit notamment de maintenir des politiques pertinentes et de veiller à ce que les gestionnaires de portefeuille et les analystes de placement disposent de la formation et des outils nécessaires pour mettre en œuvre efficacement ces politiques.

Le Conseil est également responsable de la supervision de la mise en œuvre de la présente politique d'investissement responsable et de la surveillance continue. La présente politique d'investissement responsable sera révisée annuellement par le Conseil consultatif sur le développement durable et mise à jour au besoin.

L'équipe du Service juridique et de la conformité est responsable de la surveillance des politiques connexes, y compris la politique et les lignes directrices de Burgundy en matière de vote par procuration, la politique sur les conflits d'intérêts et le code de conduite, ainsi que de la documentation de la recherche sur les placements.

Politique de gestion responsable

Introduction

La mission de Burgundy est de protéger et d'accroître le capital de ses clients à long terme. Pour ce faire, nous appliquons une méthode de placement axée sur la qualité et la valeur, soutenue par une recherche fondamentale intensive, qui nous permet d'investir dans des sociétés exceptionnelles à des prix que nous jugeons inférieurs à leur valeur intrinsèque. L'adoption d'une vision à long terme nous permet de penser comme des propriétaires d'entreprises et, par conséquent, nous nous efforçons de collaborer activement avec la direction pour nous aider à évaluer et à influencer l'aspect durable à long terme de nos placements. De nombreux facteurs contribuent à la création de valeur à long terme pour les actionnaires, et nous croyons que l'un d'entre eux est la durabilité des activités des sociétés. Par conséquent, dans la mesure du possible, nous encourageons les sociétés à gérer avec soin les répercussions environnementales, sociales, et de gouvernance (ESG) de leurs décisions et à divulguer les renseignements importants sur les facteurs ESG. Nous croyons que l'intégration des occasions et des risques importants liés aux facteurs ESG dans notre analyse peut contribuer positivement au rendement de nos stratégies. La présente politique de gestion responsable met en évidence l'approche de Burgundy en matière de gestion, ce qui comprend nos objectifs et notre approche de celle-ci en matière de hiérarchisation des activités de gestion responsable et des mécanismes de suivi.

Objectifs de gestion responsable

Notre objectif de gestion responsable consiste à utiliser des outils de gestion comme l'engagement auprès des émetteurs, le vote par procuration, l'escalade, les propositions de politiques publiques et la collaboration pour préserver et accroître le capital de nos clients à long terme.

Approche de gestion responsable

A. Engagement auprès des émetteurs

Avant de prendre une décision de placement, nos gestionnaires de portefeuille et analystes effectuent des recherches approfondies, y compris des visites sur place pour observer l'environnement de travail et des rencontres avec les équipes de direction, dans la mesure du possible. L'engagement auprès des sociétés permet à notre équipe de discuter des questions de stratégie, d'exploitation, de culture, de gouvernance et de facteurs environnementaux et sociaux importants ainsi que de les évaluer et de les influencer. En raison de l'approche de placement à long terme de Burgundy, nos gestionnaires de portefeuille et analystes s'efforcent de maintenir une interaction constante au fil du temps avec les équipes de direction des sociétés dans lesquelles nous investissons, notamment en communiquant avec les conseils d'administration lorsque cela est possible et justifié. Cela nous aide à prendre des décisions éclairées à l'égard des placements initiaux ou continus auprès d'un émetteur.

Nous collaborons de plus en plus avec les entreprises sur les sujets liés à l'ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), car ils sont, dans de nombreux cas, déterminants pour la valeur intrinsèque des entreprises que nous évaluons. En raison de la matérialité, de la fréquence et de la complexité des questions liées à l'ESG, Burgundy a créé une équipe interne de développement durable pour soutenir notre équipe d'investissement dans leur processus d'intégration et d'engagement ESG. L'équipe de développement durable est supervisée par le Comité consultatif de développement durable, composé de notre chef de la direction, de notre cheffe des placements, de notre responsable de la conformité, de notre directeur de la recherche, et de membres de l'équipe de développement durable. L'équipe de développement durable est disponible en tant que ressource dédiée à l'équipe de placement pour fournir des données et des recherches liées à l'ESG afin de compléter leurs efforts d'engagement.

La principale façon dont nous repérons les enjeux ESG est par l'intermédiaire de notre processus de

placement de base, auquel s'ajoute une recherche propre aux facteurs ESG effectuée en collaboration avec notre équipe de développement durable. Si, dans le cadre de ce processus, nous découvrons des facteurs ESG importants pour la valeur intrinsèque de la société que nous évaluons, nous pouvons discuter de la question avec la direction ou le conseil d'administration de cette société.

L'équipe de placement et l'équipe responsable du développement durable s'échangent les comptes rendus des réunions afin d'éclairer davantage la prise de décisions en matière de placement.

B. Exercice des droits de vote

Burgundy a pour politique de voter sur toutes les procurations pour les comptes pour lesquels elle dispose d'un droit de vote. Nos décisions en matière de vote reflètent ce que nous considérons comme étant dans l'intérêt supérieur de nos clients. Le vote par procuration est effectué d'une manière généralement unifiée et cohérente pour tous les comptes. Pour ce faire, Burgundy a établi un ensemble complet de lignes directrices sur le vote par procuration. Les lignes directrices fournissent aux gestionnaires de portefeuille un cadre à suivre et formulent des recommandations claires sur divers sujets, comme les conseils d'administration, la rémunération de la direction, les droits des actionnaires et les questions environnementales et sociales. Toutefois, les gestionnaires de portefeuille sont toujours responsables d'approuver chaque vote par procuration. Burgundy utilise les services d'ISS pour effectuer tous les regroupements de votes par procuration pour les comptes et les fonds gérés par la société.

C. Escalade

L'engagement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons et les votes par procuration constituent nos principales approches en matière de gestion responsable. Si ces efforts initiaux ne se traduisent pas par des résultats favorables, nous pourrions envisager une procédure d'escalade, comme l'envoi d'une lettre officielle à la direction ou au conseil d'administration pour faire part de nos préoccupations ou proposer un changement à la composition du

conseil. Nous envisagerions également de collaborer avec d'autres actionnaires dans de tels efforts, lorsque cela est possible et permis (sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables). À l'occasion, en dernier recours, nous pouvons nous exprimer publiquement contre un émetteur, habituellement pour des questions de mauvaise gouvernance d'entreprise. Nous considérons également le désinvestissement comme notre dernier recours, seulement après avoir conclu qu'une société en particulier n'est pas réceptive aux approches d'engagement.

De temps à autre, nous communiquons directement avec la direction et le conseil d'administration sur des questions que nous jugeons importantes, en particulier lorsque nous ne sommes pas d'accord avec les recommandations de la direction. De plus, nous utilisons parfois le vote par procuration comme tactique d'escalade dans les cas où d'autres formes d'engagement ne sont pas productives.

Nous sommes toujours disposés à envisager d'autres approches de gestion responsable, car Burgundy n'a aucune restriction quant aux mesures d'escalade que nous pouvons utiliser.

D. Collaboration et proposition de politiques publiques

La collaboration permet aux investisseurs de se réunir, de mettre en commun des ressources, d'échanger de l'information et de donner plus de poids à leurs préoccupations. Burgundy collabore occasionnellement dans le cadre de ses efforts de gestion responsable, notamment par l'intermédiaire de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG), dont Burgundy est un membre fondateur. La CCGG communique directement avec les conseils d'administration de sociétés ouvertes au Canada au sujet de la gouvernance d'entreprise et des enjeux ESG importants pour ses membres. Burgundy choisit d'appuyer la CCGG dans ses engagements collaboratifs, car, dans certains cas, l'engagement collaboratif peut être plus puissant qu'un seul investisseur agissant seul.

Priorisation

Compte tenu de notre approche de placement ascendante rigoureuse, nos équipes de placement régionales ont une connaissance approfondie de

la société qu'elles évaluent et sont donc les mieux placées pour déterminer les enjeux ESG les plus importants. Par conséquent, les activités de gestion responsable sont classées par ordre de priorité selon le jugement des gestionnaires de portefeuille et des analystes de placement, en tenant compte de la taille de notre placement, de l'importance des résultats potentiels et de l'importance relative d'une entreprise donnée. Ils ont généralement un bon accès à la direction et peuvent avoir des conversations directes avec elle, ce qui est, selon nous, la méthode d'engagement la plus efficace

Conflits d'intérêts

Burgundy et ses employés sont conscients de leur responsabilité de toujours agir dans l'intérêt de leurs clients. Dans l'exercice de la gestion responsable, il est possible que des conflits d'intérêts surviennent. Burgundy applique une politique rigoureuse en matière de conflits d'intérêts qui décrit comment les conflits potentiels sont repérés et gérés au moyen de l'évitement, du contrôle ou de la divulgation. Burgundy a également un Code de conduite des employés qui énonce les principes et les politiques que les employés doivent respecter pour protéger et accroître le patrimoine des clients à long terme. Le respect des modalités du Code est une condition d'emploi, et les employés attestent de leur respect sur une base annuelle.

Suivi et mise en œuvre

La présente politique de gestion responsable est révisée chaque année et mise en œuvre par le Conseil consultatif sur le développement durable de Burgundy dans toutes les équipes de placement régionales afin de s'assurer que les activités de gestion de portefeuille soient conformes à notre position en matière d'investissement durable. Chaque équipe régionale est responsable de l'intégration de cette politique afin qu'elle cadre avec son approche de gestion responsable unique.

L'équipe du Service juridique et de la conformité est responsable de la surveillance des politiques connexes, y compris la politique et les lignes directrices de Burgundy en matière de vote par procuration, la politique sur les conflits d'intérêts et le code de conduite ainsi que de la documentation de la recherche sur les placements. **B**

Mise en garde

Ce rapport n'est présenté qu'à titre informatif et ne doit pas être considéré comme un conseil en matière de placement, une recommandation ou de la sollicitation. Cette mise à jour ne tient pas compte des objectifs, des contraintes et des besoins financiers uniques des investisseurs. Les renseignements contenus dans le présent rapport représentent l'opinion de Gestion d'actifs Burgundy Ltée (Burgundy) ou de ses employés à la date de publication. Burgundy n'assume aucune obligation de réviser ou d'actualiser quelque renseignement que ce soit pour tenir compte de nouveaux événements ou circonstances, bien que le contenu puisse être mis à jour de temps à autre, sans préavis. Le contenu du présent document comprend des informations exclusives de Gestion d'actifs Burgundy Ltée et est réservé au destinataire. Ce rapport ne doit pas être distribué sans le consentement de Burgundy.

Les investisseurs doivent noter que leurs placements ne sont pas garantis, que leurs valeurs fluctuent fréquemment et que les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Les énoncés prospectifs sont fondés sur des tendances et des événements historiques et peuvent différer des résultats réels. En aucun cas, les commentaires fournis ne vous suggèrent d'anticiper le marché, de quelque façon que ce soit. Les placements sur des marchés étrangers peuvent comporter certains risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux incidences fiscales défavorables, à la réglementation et aux conditions économiques et politiques.

Certains titres sont utilisés comme exemples. Tous les chiffres mentionnés sont des approximations seulement. La liste des sociétés et des sujets de discussion présentée n'est pas exhaustive et n'est fournie que pour illustrer la philosophie et l'approche de placement de Burgundy en matière d'évaluation des facteurs ESG. Les placements décrits ici ne font pas état de tous les titres acquis, vendus ou recommandés pour nos clients des services-conseils ou détenus dans le cadre d'une stratégie globale offerte par Burgundy. Puisque les portefeuilles Burgundy effectuent des placements concentrés dans un nombre limité de sociétés, la variation de la valeur d'un titre peut avoir un effet marqué sur la valeur du portefeuille. Une liste complète des titres est disponible sur demande.

Les titres des fonds communs canadiens gérés par Burgundy ne seront pas vendus à des personnes résidant à l'extérieur du Canada, à moins que ces ventes soient autorisées par les lois du territoire de compétence en question. Burgundy offre des services-conseils en placement discrétionnaires à des particuliers et des investisseurs non canadiens (y compris des personnes des États-Unis), là où la loi le permet.

En ce qui concerne la distribution au Royaume-Uni, le contenu de la présente communication n'a pas été approuvé par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de la loi intitulée UK Financial Services and Markets Act 2000. Cette communication n'est fournie et ne s'adresse qu'aux personnes du Royaume-Uni dont on croit raisonnablement qu'elles peuvent recevoir un tel document promotionnel de la part d'une personne autorisée conformément à une exemption en vertu de l'article 49 de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005. Ces personnes comprennent a) des personnes morales, des sociétés en nom collectif et des associations non constituées en personnes morales détenant un actif net d'au moins 5 millions de livres sterling, et b) des fiduciaires d'une fiducie comptant un actif brut (c.-à-d. l'actif total détenu avant déduction du passif) d'au moins 10 millions de livres sterling ou détenant un actif brut d'au moins 10 millions de livres sterling à tout moment au cours de l'année précédant cette communication. Cette communication n'est pas destinée à des organisations ne répondant pas à ces critères ou à qui elle ne peut être légalement transmise, et n'est pas mise à leur disposition. De telles organisations ne doivent pas s'appuyer sur cette communication de quelque manière que ce soit.

Toronto

La tour Bay Wellington, Place Brookfield,
181, rue Bay, bureau 4510,
case postale 778
Toronto, ON M5J 2T3

Téléphone : (416) 869-3222
Sans frais : 1 (888) 480-1790
Télécopieur : (416) 869-1700

Montréal

1501, avenue McGill College, bureau 2090
Montréal, QC H3A 3M8

Téléphone : (514) 844-8091
Sans frais : 1 (877) 844-8091
Télécopieur : (514) 844-7797

Vancouver

999, rue Hastings ouest, bureau 1810
case postale 33
Vancouver, BC V6C 2W2
Suite 1810, PO Box 33

Téléphone : (604) 638-0897
Sans frais : 1 (833) 646-6807

Nous joindre :

info@burgundyasset.com
burgundyasset.com

GESTION D'ACTIFS
BURGUNDY